

SÉANCE À DOMICILE

À FAIRE	À ÉVITER
- Assurer la présence d'au moins deux accompagnants qualifiés, formés à la PAP et à la gestion des crises. - Garantir l'accessibilité immédiate d'un médecin référent sur place pendant toute la séance. - Effectuer une visite préalable du domicile pour vérifier la sécurité, l'isolation, l'éclairage et l'absence de perturbations. - Préparer un dispositif d'urgence complet, incluant trousse de premiers soins, matériel de surveillance (tensiomètre, oxymètre), sédatifs rapides et idéalement kétansérine. - Sécuriser l'environnement : aucun tiers non informé, pas d'animal, téléphone en silencieux, portes fermées. - Prévoir un plan de sortie clair et documenté, avec accompagnement du patient jusqu'à son état de stabilité. - Informar et impliquer une personne de confiance, disponible à proximité en cas de besoin. - Adapter l'espace : éclairage, mobilier sûr, ambiance calme, objets potentiellement déclencheurs retirés. - Documenter minutieusement la séance : justification, conditions, incidents éventuels, évaluation post-séance.	- Ne pas improviser une séance à domicile sans validation médicale, sans protocole ou sans équipe formée. - Ne jamais réaliser la séance seul avec le patient, même pour de faibles doses. - Ne pas sous-estimer les risques d'intervention extérieure (visite imprévue, bruit, appels, livraison). - Ne pas négliger les limitations d'un domicile privé : absence de matériel d'urgence, environnement non stérile, isolement. - Ne pas permettre la présence de tiers non informés ou de membres de la famille pendant la séance. - Ne pas ignorer les effets du cadre personnel : objets, souvenirs ou émotions liés au lieu peuvent déclencher des réactions imprévues. - Ne pas commencer sans un protocole d'urgence clairement établi et connu de tous les intervenants. - Ne pas banaliser les difficultés techniques (transport du matériel, accès, communication). - Ne pas interrompre le suivi immédiatement après la séance : planifier une supervision clinique et une séance d'intégration rapide. - Ne pas oublier la documentation légale et les obligations de traçabilité clinique.